

MARC GARNEAU
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE-
WESTMOUNT

TOWNHALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

DAVIDE LAMETTI
LASALLE – ÉMARD - VERDUN

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

LES CONSULTATION(S)			
Date (s) de (s) la rencontre (s)	Heure et Durée (de quelle heure à quelle heure)	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 13 octobre	6 :30-9 :00 pm	Westmount High School	125 personnes
2.			
3.			
4.			
Forme : <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférenciers invités <input type="checkbox"/> Autre (SVP, spécifier) :			
LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin <input checked="" type="checkbox"/>	Changement au mode de scrutin actuel <input checked="" type="checkbox"/>	Participation électorale <input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion <input checked="" type="checkbox"/>
Vote obligatoire <input checked="" type="checkbox"/>	Vote en ligne <input checked="" type="checkbox"/>	Représentation locale <input checked="" type="checkbox"/>	Autre (svp spécifier) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION
<p>Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)</p> <p>De nombreux participants se sont exprimés contre le système majoritaire uninominal à un tour (MUT). Le système fut qualifié d'archaïque et de dépassé par certains participants qui ont souligné que le Canada est l'un des derniers pays au monde à utiliser ce système ancien. D'autres ont plutôt souligné ses imperfections et l'ont qualifié de brisé. La critique la plus récurrente portait naturellement sur la proportionnalité des résultats électoraux que le MUT entraîne. Les commentants ont à plusieurs reprises exprimé des réserves sur la légitimité d'un député élu avec une proportion faible de votes. Ils ont également exprimé leurs mécontentements par rapport à la représentation des petits partis qui selon plusieurs sont sous-représentés à la Chambre des communes. Certains commentants ont également souligné que le système majoritaire uninominal à un tour entraîne un phénomène de tyrannie de la majorité où les partis marginaux ne peuvent pas s'exprimer face aux grands partis établis.</p> <p>Toutefois, certains commentants ont au contraire exprimé leur appréciation de notre système actuel, soulignant sa capacité à élire des gouvernements majoritaires forts capables d'agir. Ils ont également mentionné que la situation particulière du Canada, une fédération avec</p>

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

une population hétérogène étendue sur un très vaste territoire, n'est pas adaptée à un mode de représentation proportionnelle qui risquerait de créer des partis régionaux dont les intérêts seraient difficiles à concilier au sein d'une coalition contrairement à des pays européens unitaire, homogène et réparti sur de plus petits territoires. D'autres commentants craignent également qu'un système de représentation proportionnelle à liste fermée augmente le pouvoir des chefs de partis.

Quelles alternatives au système actuel ont été discutées? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Les commentants ont mentionné plusieurs alternatives qu'ils aimeraient voir être mises en place pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour. Certains ont mentionné leur appui au vote proportionnel, d'autre au vote préférentiel et quelques-uns au vote unique transférable. L'alternative qui fut cependant la plus souvent citée est la représentation proportionnelle mixte. Les commentants aimeraient que les résultats électoraux soient plus proportionnels au vote populaire tout en conservant une représentation locale, ce que la représentation proportionnelle mixte permet de faire. Ils ont également mentionné qu'un tel système augmenterait l'imputabilité des représentants locaux et augmenterait la confiance du public dans ceux-ci. La complexité de ce système ne semble toutefois pas avoir influencé ceux-ci, cet argument contre ce mode de scrutin n'a pas été cité à très grande reprise.

Deux autres systèmes ont également été mentionnés. Le premier est le vote fractionnaire, un système utilisé fréquemment dans la gouvernance corporative. La méthode de composition de la Chambre des communes ainsi que son nombre de sièges resterait inchangé. La différence se trouverait dans le pouvoir de chaque député lors des votes en chambre. Essentiellement, chaque parti aurait un nombre de votes équivalent à sa proportion du vote populaire plutôt qu'à son nombre de sièges. Ainsi, un parti ayant reçu 10% des voix, mais ne possédant que deux députés en chambre, recevrait tout de même le pouvoir d'exprimer 10% des votes en chambre plutôt que deux. Cela voudrait dire que chaque député de ce parti posséderait 19 voix chacune. Cela veut également dire qu'un parti ayant un plus grand nombre de députés que de vote populaire aurait moins de votes que son nombre de sièges, ce qui octroierait à chacun de ses députés une fraction d'un vote. Un parti possédant 60% des sièges, mais 40% des votes serait composé de députés ayant chacun 0.6 vote. Ce système permettrait d'introduire plus de proportionnalité à la Chambre des communes sans pour autant modifier substantiellement l'infrastructure parlementaire et démocratique du pays.

Le système de vote parallèle fut également mentionné. Ce système vise également à introduire plus de proportionnalité tout en évitant d'exacerber le régionalisme et des modifications profondes du parlement. Plutôt que d'organiser une seule élection fédérale, deux élections parallèles et simultanées sont mises en places pour élire les membres de la Chambre des communes dont les sièges seraient divisés également entre deux groupes distincts. Une première élection viserait à élire les représentants locaux à travers un vote préférentiel, similairement au système que le Canada utilise en ce moment. La seconde élection serait un vote proportionnel à liste fermé. Ce système, similaire au vote proportionnel mixte, possède comme avantage face à ce dernier d'éviter la création et prolifération de partis régionaliste tout en introduisant un plus grand degré de proportionnalité qu'un scrutin majoritaire.

Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Les participants ont discuté à quelques reprises des raisons pour lesquelles plusieurs ne vont pas voter, mais ça n'a pas été un sujet dominant de la discussion.

Des commentants ont souligné qu'il faut d'abord augmenter la responsabilité des députés pour ensuite augmenter la confiance du peuple envers eux et le système démocratique pour ultimement convaincre les citoyens que leur vote compte et qu'il peut faire la différence. Le

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

cynisme ambiant nuirait au taux de participation.

Il a également été suggéré de mettre en place des incitatifs qui faciliteraient le vote, par exemple en instituant le jour de scrutin pendant la fin de semaine ou en créant un jour férié ou une « fête nationale » pour le jour de scrutin. Les gens seraient plus motivés et auraient plus de temps pour aller voter bien que le jour du vote, l'employeur est tenu de libérer une période de temps suffisante pour permettre aux employés d'exercer leur devoir de citoyen. En semaine, les gens seraient trop pressés et prendraient moins le temps de se déplacer jusqu'au bureau de vote.

Un autre point a été soulevé à l'effet que les jeunes ont l'impression que le système de vote actuel joue contre eux et leurs valeurs et donc ne prennent pas l'habitude de sortir voter lorsqu'ils voteraient pour un parti marginal qui n'est pas d'emblée favorisé par le système de scrutin uninominal à un tour. Certains commettants pensent que le système de représentation proportionnelle mixte permettrait aux jeunes de sentir que leur vote compte.

Un commettant croit qu'il faut d'abord et avant tout se débarrasser des lignes de parti pour ensuite se débarrasser de l'apathie du vote. Quand on vote pour un candidat, une fois élu, il ne sert plus à assurer la voix de ses citoyens quand il est tenu de voter selon les lignes de parti. Ce phénomène contribuerait à l'augmentation du cynisme et provoquerait l'apathie du vote.

On a également proposé de diminuer l'âge de vote à 16 ans et d'organiser des événements dans les établissements scolaires de niveau secondaire pour encourager les jeunes à voter et les sensibiliser, notamment en utilisant le pouvoir des médias sociaux, à l'importance du devoir civique et du processus démocratique. Les commettants s'entendent pour dire qu'il faut habituer les enfants et les jeunes au processus démocratique en les amenant voter avec les parents. On pourrait également instaurer la boîte de scrutin du « futur citoyen » où les enfants voteraient eux aussi symboliquement. Plus ils prennent tôt ces bonnes habitudes de vie, plus ils comprennent ce que cela signifie et l'importance du processus démocratique.

Il a été avancé que le vote en ligne inciterait davantage de personnes à exercer leur droit de vote. C'est facilitant et moins les gens doivent faire d'effort, plus ils seraient enclins à l'action. On a cité en exemple Statistiques Canada qui a résolu le problème lié à la sécurité avec le recensement en ligne : « Si Statistiques Canada peut le faire, Élections Canada aussi ».

Finalement, certains commettants sont d'avis qu'une loi instituant le vote obligatoire, comme en Australie, pourrait enrayer le problème du faible taux de participation aux élections.

Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Les avis sont plutôt partagés sur la question. Le sujet a brièvement été abordé par les constituants et certains croient qu'il serait inconstitutionnel de rendre obligatoire le vote.

Des commettants croient que l'on ne devrait pas avoir à forcer les gens en instituant le vote obligatoire, mais qu'il faudrait plutôt leur donner de bonnes raisons de sortir pour aller voter. Ils reconnaissent qu'il faut combattre l'apathie du vote, mais pas nécessairement en le mettant obligatoire. Ils préfèrent généralement l'éducation à la coercition.

D'un autre côté, il a été soulevé que le problème ne serait pas forcément dans le mode de scrutin uninominal à un tour, mais au contraire dans le manque de participation. Dans cette optique, le vote obligatoire pourrait régler ce problème mieux qu'un changement de système.

Finalement, certains commettants ne sont pas nécessairement contre le vote obligatoire, mais avancent qu'avec la philosophie actuelle du gouvernement qui en est une d'ouverture, d'inclusion et de liberté, ils ne pensent pas qu'on soit à instituer une loi instituant le vote obligatoire. Forcer le vote irait à l'encontre du principe de liberté, du libre choix.

Est-ce que les participants ont discuté la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Les citoyens de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce-Westmount et de Lasalle-Émard-Verdun sont divisés sur la question de la possibilité de voter en ligne. Certains se sont montrés pour ou contre et d'autres proposent un système hybride.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Les citoyens pour le vote en ligne soulignent que l'utilisation de l'internet est de plus en plus courante et que plusieurs transactions quotidiennes s'effectuent en ligne (transactions bancaires, achats en ligne, etc.), par conséquent, la possibilité de voter en ligne serait faisable. Selon eux, les questions de sécurité pourraient être facilement résolues. Plusieurs organisations, établissements et mêmes certains services gouvernementaux utilisent l'internet comme outil afin de faciliter les transactions avec leurs clients et sont capables d'assurer la sécurité et la confidentialité des données des utilisateurs, alors pourquoi pas Élections Canada. De plus, utiliser les nouvelles technologies telles que l'internet est souhaitable, car cela rendrait le vote plus accessible et contribuerait à l'augmentation du taux de participation aux élections.

Les personnes contre le vote en ligne au contraire ont des inquiétudes quant à la sécurité et la confidentialité des données. Ils n'ont pas confiance que leurs informations seront protégées. De plus, ils soulignent des craintes quant à la vérification de l'identité des électeurs. Ils croient qu'il serait plutôt difficile par exemple de s'assurer qu'une personne ne vote pas à la place d'une autre personne. De plus, la crainte qu'une élection soit piratée a été un élément qui a été mentionné à plusieurs reprises par ceux opposés au vote en ligne. Finalement, un citoyen a également souligné des problèmes d'accessibilité du vote en ligne pour certaines franges de la population, notamment les personnes âgées. L'adoption du vote en ligne risque de marginaliser ces personnes et rendre l'exercice de voter plus difficile, étant donné leurs méconnaissances des outils et leurs faibles notions d'informatique.

Afin de remédier à ce problème, un citoyen a proposé l'adoption d'une procédure hybride pour voter. Il propose de conserver l'existence des bureaux de vote et de maintenir le mode traditionnel de votation, tout en offrant la possibilité aux électeurs de voter en ligne. Cette option alors satisferait aux besoins des différents types d'électeurs, jeunes ou personnes âgées et rendrait de ce fait le processus électoral plus accessible.

Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

L'accessibilité a été une préoccupation des citoyens présents à la soirée de consultation. Favoriser l'accessibilité selon eux augmenterait par ricochet le taux de participation. Différents moyens ont été proposés notamment le vote en ligne tel que mentionné dans la section précédente. Un citoyen a également proposé de tenir la journée du vote la fin de semaine ou de faire de la journée des élections un jour férié afin de diminuer les contraintes professionnelles qui empêcheraient les personnes d'aller voter. Améliorer l'accessibilité, selon plusieurs électeurs, augmenterait l'intérêt de la population au processus électoral.

Certaines craintes ont été soulevées quant à la vitesse à laquelle la réforme électorale doit être effectuée. Celle-ci doit se faire en douceur, tout en sagesse et ne pas trop bousculer, car les Canadiens sont habitués au système uninominal à un tour. Le choix du système électoral devra refléter les valeurs chères aux Canadiens qui auront été identifiés lors de ce processus de consultation sur la réforme électorale.

Finalement, certains citoyens ont mentionné leurs inquiétudes quant aux résultats de cette consultation sur la réforme électorale. Ils craignent que cette dernière ne soit qu'une façade et que les opinions et points de vue des citoyens ne soient pas pris en considération dans le choix du prochain système électoral. Ils craignent d'une part que le rapport soit « laissé sur les tablettes » et d'autre part que le gouvernement adopte un système électoral qui répond d'abord à ses intérêts et non aux désirs des Canadiens.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1000 mots)

Veillez faire parvenir au :

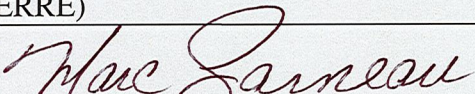
Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

- Les commettants souhaitent voir un plus grand degré de proportionnalité dans la répartition des sièges de la Chambre des communes tout en conservant un degré de représentation locale. Une grande proportion de ceux-ci croit que la représentation proportionnelle mixte est le meilleur système pour atteindre ces deux objectifs.
- Les commettants croient que le système majoritaire uninominal à un tour manque de légitimité due à son faible degré de proportionnalité dans sa représentation au parlement. Certains ont toutefois reconnu sa capacité à créer des gouvernements majoritaires forts comme un atout.
- Deux systèmes qui ne sont pas présentement étudiés par le comité ont été présentés, soit le système de vote fractionnaire et le système de vote parallèle.
- Les commettants croient que le cynisme et l'apathie jouent un rôle important dans le faible taux de participation aux élections et qu'il devrait être combattu par l'augmentation de la responsabilité des députés. Éliminer les lignes de parti aiderait également à enrayer ce phénomène.
- Certains croient qu'il faudrait créer des incitatifs à voter plutôt que d'obliger les électeurs à se rendre au bureau de vote. Déplacer la date du scrutin durant les fins de semaine ou la création d'un jour férié pour les élections pourrait améliorer le taux de participation.
- Les jeunes se sentent délaissés par le système et que celui-ci joue contre eux puisque. Étant plus prompts à voter pour des partis plus marginaux, ils sentiraient que leur vote ne compte pas le jour de l'élection.
- Certains commettants ont proposé d'abaisser l'âge légal du vote à 16 ans et d'organiser des événements dans les établissements scolaires afin d'encourager les jeunes à participer aux élections. Ils croient qu'il est nécessaire d'habituer les jeunes au processus démocratique.
- Instaurer le vote en ligne permettrait d'augmenter le taux de participation en facilitant l'accessibilité au processus d'élection.
- Le vote obligatoire pourrait également augmenter le taux de participation, mais il irait à l'encontre de la philosophie actuelle du gouvernement selon les participants. Il faudrait plutôt créer des incitatifs à voter.
- Les commettants se sont montrés divisés sur la question du vote en ligne. Plusieurs craignent les problèmes techniques, que le vote soit piraté ou encore que leurs informations confidentielles soient dévoilées. Certains ont également pointé que le vote en ligne défavoriserait les aînés qui sont moins habitués à l'utilisation d'internet.
- D'un autre côté, plusieurs ont souligné que l'internet est devenu un lieu suffisamment sécuritaire pour les institutions financières et les agences gouvernementales et pourrait par conséquent être utilisé pour le vote.
- Un commettant a proposé l'instauration d'un système hybride en introduisant le vote en ligne tout en conservant le vote traditionnel.
- Les commettants ont émis des inquiétudes quant à la vitesse à laquelle la réforme électorale est prévue d'être faite et souhaite voir celle-ci se faire en douceur.
- Certains ont également émis des craintes quant aux résultats de la consultation publique et son influence sur la réforme elle-même, craignant que la consultation ne soit qu'une opération de relation publique.

Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale
(ERRE)

Date : 14/10/2016


Signature du (de la) député (e)

(Nom) **MARC GARNEAU**

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016